

Bulletin d'adhésion jeune Groupe Marins de Bordeaux

Saison 2019-2020

Adhérent (* obligatoire)

Civilité	☐ Garçon ☐ Fille		
NOM *			
PRENOM *			
Date de naissance *	___ / ___ / ____	CP * de naissance	
Ville de naissance * (Pays)			

Inscription

Nom de l'unité	☐ Louveteaux-Jeannettes (8 - 10 ans)	☐ Marins Caravelles (14 - 17 ans)
	☐ Mousses – Guides (11 - 13 ans)	

Coordonnées

	Père	Mère
NOM		
PRENOM		
Adresse		
Code Postal		
Ville		
Profession		
Tél fixe		
Tél Portable		
Courriel ⁽¹⁾		
Tél Portable jeune		

⁽¹⁾ encadrez le courriel sur lequel vous voulez recevoir le reçu fiscal et écrivez-le très lisiblement

En cas de parents séparés, précisez le lieu de résidence du jeune		Père ☐ Mère ☐
Pour les jeunes n'habitant pas chez leurs parents, saisir l'autre adresse		
Tél domicile		
Adresse		
Code Postal et ville		

N° Allocataire

Caisse d'allocation	☐ CAF ☐ MSA ☐ Maritime ☐ Autre
N° allocataire (attention ! différent du n° de sécu) :	

Les adresses mails du jeune et des parents sont utilisées dans le cadre de la gestion des activités du groupe, pendant la durée de l'adhésion de votre enfant (invitations aux activités, informations du groupe, réunions de parents...) ou pour la transmission d'informations administratives (reçus fiscaux) de la part des SGDF. Si vous ne souhaitez pas recevoir de mail de l'association, veuillez vous adresser au Service adhérents, Scouts et Guides de France, 65 rue de la Glacière 75013 Paris ou par courriel : adherents@sgdf.fr

Les informations recueillies sur ce bulletin sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées uniquement à l'administration de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, contactez le Service adhérents, Scouts et Guides de France, 65 rue de la Glacière 75013 Paris ou par courriel : adherents@sgdf.fr

COTISATION NATIONALE

Seule la cotisation Nationale donne droit à un Reçu Fiscal	Quotient Fiscal	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus
	0 à 9 600 €	23	46	69
	9 601 € à 16 800 €	58	116	139
	16 801 € à 26 400 €	104	208	266
	>26 401 €	139	278	382

La revue est facultative. Si vous la voulez, ajoutez 9 € par enfant

COTISATION DU GROUPE

Fonctionnement du groupe : formations, assurances, achat.....	Quotient Fiscal	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus
	0 à 9 600 €	130	210	290
	9 601 € à 16 800 €	150	240	330
	16 801 € à 26 400 €	200	320	440
	> 26 401 €	270	430	590

FRAIS D'ACTIVITE

Frais de préparation des camps, entretien matériel, locaux, ponton, bateaux, tentes..... Chèque encaissé en Février 2020 mais remis à l'inscription	Par enfant au Scout	1 enfant	Plusieurs enfants
	Jeannettes ou Louveteaux	70	55
	Guides ou Mousses	135	110
	Caravelles ou Marins	225	180

Ex : Une famille en tranche 2 qui a un enfant au Mousses et une Caravelle et souhaite prendre un abonnement à la revue pour son fils paiera (116 + 9 + 240) = 365 € maintenant et (110 + 180) = 290 € en mars 2020.

Je soutiens le groupe de mes enfants en faisant un don supplémentaire déductible des impôts ⁽²⁾⁽³⁾. Montant du don :€

Autorisations à lire et à cocher éventuellement

☐ **Mesure médico chirurgicale** : J'autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes les mesures médico-chirurgicales rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant pendant les activités sous la responsabilité des Scouts et Guides de France (sachant que je serai immédiatement informé en cas d'accident)

☐ **Utilisation d'image** : Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise le groupe des scouts marins de Bordeaux à prendre mon enfant en photo et le reproduire dans ses publications écrites ou internet.

☐ **Assurance responsabilité civile** : Je certifie avoir souscrit une assurance responsabilité civile chef de famille.

Je certifie que les informations de ce bulletin sont exactes Signature du ou des responsables légaux

Fait à le

⁽¹⁾ Le Quotient Fiscal se calcule avec le Revenu Fiscal de Référence et le nombre de parts fiscales : $QF = \text{Revenu fiscal} / \text{Nombre de parts}$

⁽²⁾ La cotisation nationale ou un don à l'association des Scouts de Guides de France donne droit à l'émission d'un reçu fiscal permettant de déduire 66% du montant du don si vous êtes assujetti à l'impôt sur le revenu.

⁽³⁾ Le règlement par chèque vacances de la cotisation ou d'un don ne donnera pas droit à un reçu fiscal.